

Premier aperçu des conséquences économiques des mouvements sociaux de mars - avril 2017 sur les entreprises

Les mouvements sociaux au cours des mois de mars et avril 2017 ont lourdement pesé sur l'activité du secteur privé.

Les trois quarts des entreprises ayant répondu à l'enquête spéciale de l'IEDOM ont totalement suspendu leur activité, sur une durée moyenne de 18 jours. Ces fermetures ont particulièrement touché les entreprises de l'industrie et du commerce.

Presque toutes les entreprises ont eu recours au chômage technique ou à la mise en congé forcé de tout ou partie de leur personnel, et une majorité de chefs d'entreprise a dû geler les embauches.

Les tensions sur la trésorerie des entreprises sont importantes, bien qu'en partie atténuées par les moratoires sur les charges sociales et les allongements conséquents des délais de paiement.

Les **demandes de rééchelonnement des prêts aux entreprises ont significativement progressé.** Elles proviennent également d'entreprises qui ne sont pas en difficulté financière, mais qui anticipent des tensions de trésorerie à venir à la suite des mouvements sociaux. Dans ce contexte, la majorité des répondants à l'enquête spéciale estime que le soutien des banques a été satisfaisant.

Les acteurs socioprofessionnels relèvent que les perspectives à moyen terme sont portées par **le plan d'urgence adopté début avril, qui présente un important potentiel de développement économique,** notamment au travers de la commande publique. En revanche, ils notent que ces perspectives risquent de se heurter à la capacité de résilience des entreprises à court terme.

En outre, à moyen terme, les entreprises pourraient rencontrer des difficultés pour absorber tous les marchés publics et les chantiers si ceux-ci étaient concentrés sur une période de temps trop courte.

Cette note a pour objectif de retranscrire l'appréciation du secteur privé sur les conséquences opérationnelles et financières des mouvements sociaux intervenus de mars à avril 2017.

Elle a été élaborée à partir :

- (i) Des réponses à l'enquête spéciale sur les conséquences des blocages réalisée par l'IEDOM auprès des entreprises guyanaises – confère « l'Avertissement méthodologique » page 6,
- (ii) des résultats de l'enquête de conjoncture trimestrielle,
- (iii) des comptes rendus des réunions avec les acteurs socioprofessionnels, et les établissements de crédit que l'IEDOM a tenues pendant et après les mouvements sociaux.

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DIFFICILE

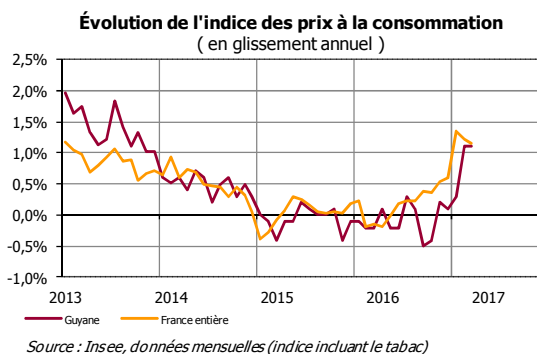
Après une conjoncture incertaine fin 2016, les principaux indicateurs macroéconomiques se sont dégradés lors du premier trimestre. En effet, les échanges commerciaux sont en retrait (-26 % d'exportations, et -0,7 % d'importations).

La consommation s'est ralentie avec une baisse sur le trimestre : des importations de biens de consommation, de produits agroalimentaires et des ventes de véhicules de tourisme.

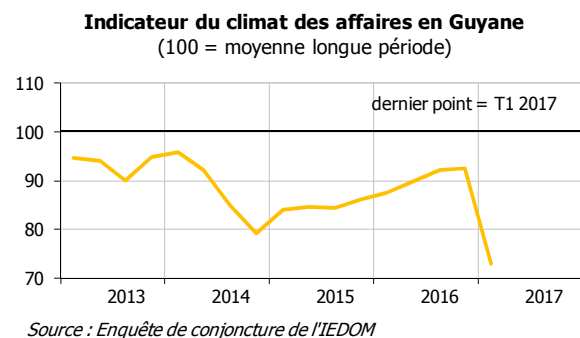
L'indice des prix à la consommation s'accroît de 1,1 % en glissement annuel (comme celui de la France entière).

En rythme annuel, les créations d'entreprises se réduisent (-9,5 %, CVS) et les liquidations judiciaires se sont accrues de près de 70 %.

Le nombre d'emplois salariés dans le secteur privé baisse de -2,1 % en glissement trimestriel et de -0,9 % en glissement annuel.



UNE MAJORITÉ D'ENTREPRISES FORTEMENT TOUCHÉES



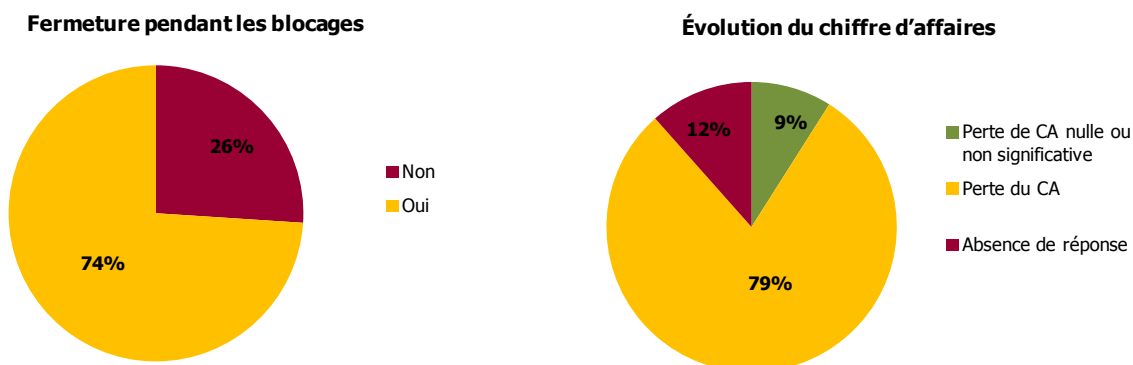
L'indicateur du climat des **affaires 2017 chute de 20 points au premier trimestre 2017**, et semble traduire les premiers effets des mouvements sociaux sur le moral des chefs d'entreprise. En effet, les réponses à **l'enquête qualitative** ont été collectées par l'IEDOM à l'issue des mouvements sociaux ; les chefs d'entreprise pourraient avoir reporté sur leur appréciation de l'activité du début d'année leurs ressentis et appréhensions du deuxième trimestre. D'autant plus que l'enquête de conjoncture comporte des questions sur la perception de l'activité au cours des 3 derniers mois et des 3 prochains mois.

Ainsi, à **73 points** (soit 27 points en dessous de sa moyenne de longue période), il atteint son niveau le plus bas depuis 2001.

Tant les composantes passées que futures de l'indicateur se dégradent, respectivement de 5,4 et 14,1 points.

74 % des entreprises ayant répondu ont fermé pendant les blocages, et 79 % s'attendent à des baisses de chiffre d'affaires (même parmi celles ayant pu ouvrir).

50 % des répondants ont constaté une baisse de leurs carnets de commandes sur le trimestre, et 36 % craignent une diminution sur l'année.

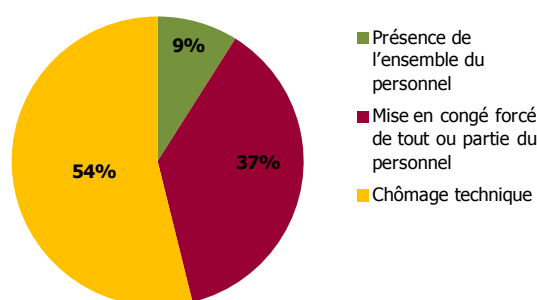


Lors des blocages, le recours au chômage technique et à la mise en congé forcé ont été essentiels pour limiter les impacts sur la trésorerie des entreprises.

En effet, lors des conflits la DIECCTE avait informé les entreprises de la possibilité de recourir au chômage technique au motif de la « circonstance à caractère exceptionnel générée par le mouvement social en Guyane ».

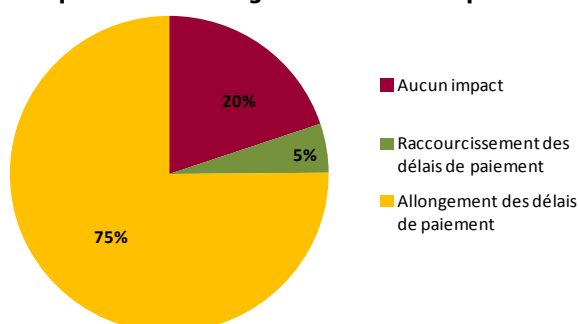
En revanche, seuls 4 % d'entre eux ont recouru à des licenciements.

Mesures mises en œuvre à l'égard des salariés



UNE FRAGILITÉ FINANCIÈRE ACCENTUÉE

Conséquences des blocages sur les délais de paiement



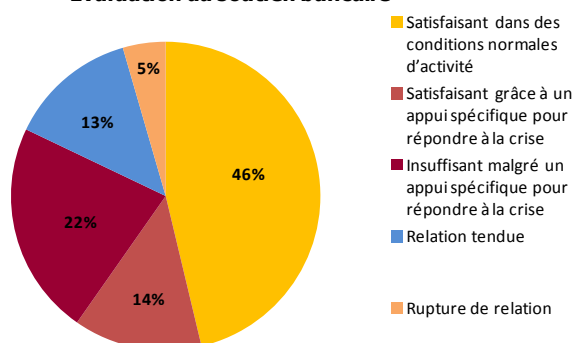
Parallèlement, plusieurs établissements de crédit constatent une **progression significative des demandes de rééchelonnement des concours aux entreprises**. La majorité des répondants à l'enquête spéciale estime que le soutien des banques a été satisfaisant.

Ces demandes proviennent également d'entreprises qui ne sont pas en difficulté financière, mais qui anticipent des tensions de trésorerie à venir à la suite des mouvements sociaux.

75 % des répondants à l'enquête spéciale estiment que les mouvements sociaux ont entraîné un allongement des délais de paiement.

Dans le prolongement de ce retour, les acteurs socioprofessionnels constatent que **les tensions sur la trésorerie des entreprises sont importantes, bien qu'en partie atténuées par les moratoires sur les charges sociales et les allongements conséquents des délais de paiement**.

Évaluation du soutien bancaire



Durant le premier trimestre, l'encours de crédit aux entreprises s'établit à 1,6 milliard d'euros, cette augmentation de l'encours est principalement **portée par celle des comptes débiteurs des entreprises (+38 millions sur le trimestre)**.

Les comptes débiteurs deviennent le premier mode de financement à court terme des entreprises en Guyane.

En Millions €	déc-14	déc-15	déc-16	mars-17	variation déc-16 / mars-17
Créances commerciales	6,4	6,1	6,6	4,2	-57%
Crédits de trésorerie	33,8	33,5	35,4	38,2	7%
Comptes ordinaires débiteurs	26,5	31,8	31,1	69,4	55%
Affacturage	10,6	10,4	16,8	14,7	-14%
Crédits à l'équipement	348,8	375,7	416,2	434,5	4%
Crédit-bail	97,2	111,6	114,7	129,7	12%
Crédits à l'habitat	911,7	887,0	935,0	955,1	2%
Autres crédits	8,9	5,8	1,2	1,2	1%
Entreprises encours sain	1 443,9	1 461,8	1 556,9	1 647,0	5%

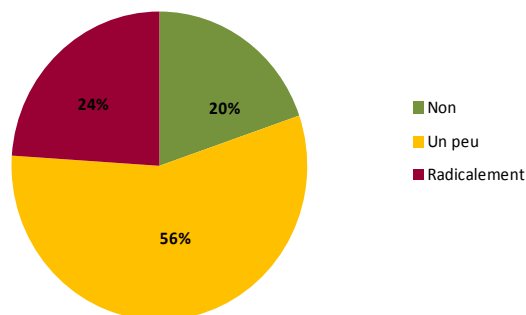
Source : SURFI

UN CAP À FRANCHIR

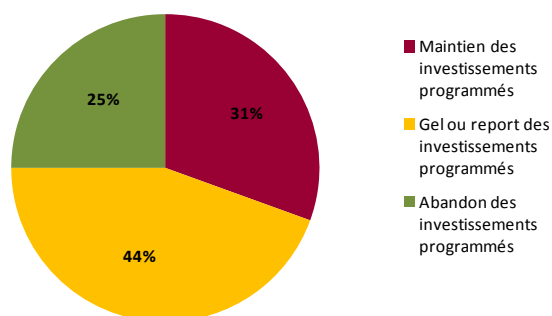
Interrogés sur leur activité future, 56 % des chefs d'entreprise déclarent ne réviser que modérément à la baisse leurs objectifs ou leur plan de développement, 24 % les modifier radicalement et 20 % ne pas les aménager. Suite aux mouvements sociaux et à l'annonce du plan d'urgence, 44 % des répondants craignent de devoir reporter leur programme d'investissement, 25 % de les abandonner, et 31 % espèrent les maintenir.

Les acteurs socioprofessionnels relèvent que les perspectives à moyen terme sont portées par le plan d'urgence acté le 5 avril, qui présente un important potentiel de développement économique notamment au travers de la commande publique.

Évolution des objectifs ou du plan de développement



Évolution de la politique d'investissements



En revanche, ils notent que ces perspectives risquent de se heurter à la capacité de résistance et d'absorption des entreprises.

D'une part, les entreprises sont encore fragiles et redoutent de rencontrer des difficultés à remplir leur carnet de commandes avant la matérialisation du plan d'urgence. Ainsi, **l'un des enjeux majeurs est d'instituer des mesures d'accompagnement temporaires permettant aux entreprises fragilisées, par les conséquences des blocages, de couvrir la période intermédiaire qui précèdera les effets du plan d'urgence.**

D'autre part, les entreprises pourraient également rencontrer des difficultés pour absorber le volume de marchés publics. Les acteurs socioprofessionnels identifient ainsi un **risque de « surchauffe »** de l'économie guyanaise en cas d'application concentrée sur une courte période du plan d'urgence.

PLAN D'URGENCE

Le Plan d'urgence pour la Guyane présenté par le gouvernement comporte des engagements répondant à 75 % des demandes exprimées par le Collectif « Pou Lagwiyan dékolé ». Préparée par la réunion des ministres du 4 avril, la mise en œuvre de ce plan a été actée lors du Conseil des ministres du 5 avril. Face à l'urgence de la situation, l'État s'engage pour un plan exceptionnel de 1,085 milliard d'euros, au travers notamment d'un important plan de relance de la commande publique dans les secteurs de l'éducation (construction de collèges et lycées), d'équipement et d'aménagement routier, santé et social. Les accords thématiques (économie, BTP, transport, logement, etc.) assureront sur le moyen terme un certain volume d'activité aux entreprises guyanaises.

À plus court terme, l'accord thématique sur l'économie prévoit notamment : un moratoire des dettes sociales ; un étalement du paiement de la dette du Régime social des indépendants (RSI) ; la mise en place d'un fonds de 3 millions d'euros dédié à la reconstitution de la trésorerie des entreprises sous la forme de prêts d'honneur ; et le triplement des aides aux entreprises pour les contrats en alternance et d'apprentissage en faveur des jeunes Guyanais.

PLAN DE CONVERGENCE

Le Plan de Convergence de la Guyane permettra d'inscrire une stratégie de « codéveloppement économique et social » à horizon de 10 à 20 ans, construite avec : les acteurs socio-économiques, les organisations associatives et syndicales, et la Collectivité Territoriale de Guyane. L'objectif est de créer les conditions d'un développement durable, en accélérant les efforts en termes d'équipements et d'infrastructures, favorisant l'inclusion dans l'espace régional, compensant les handicaps structurels, valorisant les ressources et les atouts.

Source : <http://www.outre-mer.gouv.fr/dossier-plan-durgence-et-accords-pour-la-guyane>

FOCUS SECTORIEL : TOUTES LES BRANCHES AFFECTÉES

BTP : fermeture des entreprises ayant répondu

Tous les répondants ont fermé pendant les mouvements, et **trois quarts d'entre eux pour 20 à 30 jours**, entraînant des pertes de chiffre d'affaires.

Pour 75 % des répondants, les mouvements sociaux ont entraîné une mise en congé forcé du personnel ou des mesures de chômage technique. À noter cependant que pour une grande entreprise ayant répondu, l'ensemble du personnel a pu être présent sur la période.

Trois quarts de ces entreprises anticipent des allongements de leurs délais de paiement et une revue à la baisse de leur politique d'investissement.

8 entreprises ont répondu à l'enquête de conjoncture spéciale, représentant 545 salariés.

Commerce : la plupart des établissements ont réduit la présence des salariés

77 % des répondants ont fermé pendant les mouvements. **La perte de chiffre d'affaires anticipée par 88 % des entreprises touche également des commerces ayant ouvert pendant les mouvements.**

55 % des commerces ayant répondu ont eu recours au chômage technique et 44 % à la mise en congé forcé du personnel.

44 % des entreprises estiment que les mouvements auront des répercussions préoccupantes sur leur santé financière, et 66 % apprécient positivement le soutien de leur établissement de crédit.

66 % de ces entreprises anticipent des allongements de leurs délais de paiement et 83 % une revue à la baisse de leur politique d'investissement. 88 % des répondants ont réduit leurs objectifs ou leurs plans de développement.

18 entreprises ont répondu à l'enquête de conjoncture spéciale, représentant 609 salariés.

Services marchands : baisse à venir des investissements

61 % des répondants ont fermé pendant les mouvements et la moitié pendant plus de 22 jours. Comme pour le commerce, **la perte de chiffre d'affaires touche également des professionnels ayant ouvert pendant les mouvements.**

55 % des entreprises ayant répondu ont eu recours au chômage technique (entre 90 et 100 % de l'effectif) et 33 % à la mise en congé forcé du personnel.

La majorité des répondants estime que les mouvements auront des répercussions préoccupantes sur la santé financière de l'entreprise, mais que le soutien des établissements de crédit a été satisfaisant.

66 % de ces entreprises anticipent des allongements de leurs délais de paiement et 77 % une revue à la baisse de leur politique d'investissement. 72 % des répondants ont réduit leurs objectifs ou leurs plans de développement.

18 entreprises ont répondu à l'enquête de conjoncture spéciale, représentant 714 salariés.

Industrie : diminutions anticipées du chiffre d'affaires

85 % des répondants ont fermé pendant les mouvements, et 71 % pendant plus de 20 jours. 71 % anticipent une diminution de leur chiffre d'affaires.

64 % des sociétés ayant répondu ont eu recours au chômage technique (entre 90 et 100 % de l'effectif) et 28 % à la mise en congé forcé du personnel.

78 % de ces entreprises anticipent des allongements de leurs délais de paiement, 58 % une revue à la baisse de leur politique d'investissement. 85 % de ces entreprises ont réduit leurs objectifs ou leurs plans de développement.

83 % des répondants estiment que les mouvements auront des répercussions préoccupantes sur la santé financière de l'entreprise, et 66 % que le soutien des établissements de crédit a été satisfaisant.

14 entreprises ont répondu à l'enquête de conjoncture spéciale, représentant 485 salariés.

Tourisme : des répercussions préoccupantes sur la santé financière des entreprises

58 % des répondants ont fermé pendant les mouvements, et craignent une diminution du chiffre d'affaires.

66 % des entreprises ayant répondu ont eu recours au chômage technique et 25 % à la mise en congé forcé du personnel.

83 % de ces entreprises anticipent des allongements de leurs délais de paiement, 77 % une revue à la baisse de leur politique d'investissement. 66 % des professionnels ont réduit leurs objectifs ou leurs plans de développement.

91 % des répondants estiment que les mouvements auront des répercussions préoccupantes sur la santé financière de l'entreprise, et pour 50 % d'entre eux le soutien des établissements de crédit a été satisfaisant.

12 entreprises ont répondu à l'enquête de conjoncture spéciale, représentant 247 salariés.

AVERTISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE

Fin juin 2017, l'IEDOM a sollicité toutes les entreprises partenaires de l'enquête de conjoncture trimestrielle au travers d'une enquête spéciale, afin d'évaluer les conséquences des mouvements sociaux de mars-avril 2017 sur leur activité. Les réponses de 73 entreprises comptant 2 635 salariés ont pu être traitées. Ces résultats représentent la moitié des retours habituellement pris en compte dans l'enquête de conjoncture. Ils ne sont pas exhaustifs : ils ne comportent pas les TPE qui sont par nature plus fragiles ni toutes les moyennes et grosses entreprises de Guyane. Par ailleurs, les données du secteur agricole ne sont pas présentées, en raison du trop faible taux de retour. Néanmoins, ces retours permettent de délivrer un premier aperçu des incidences économiques sur le secteur privé durant et après les mouvements sociaux. Par ailleurs, les données présentées ici sont brutes, c'est-à-dire non pondérées par les effectifs ou par le chiffre d'affaires des entreprises répondantes.

Les entreprises ont été sollicitées au travers de 19 questions sur les impacts directs du mouvement (fermeture, mesures à l'égard des salariés, évolution du chiffre d'affaires, relation avec les fournisseurs, les clients, les banques, etc.) et sur leurs conséquences à court moyen terme (conséquences sur les délais de paiement, sur la politique d'investissement, sur le plan de développement, etc.).

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : M-A. POUSSIN-DELMAS — Responsable de la rédaction : Y. Caron

Rédaction : D. Fardel

Éditeur et imprimeur : IEDOM

Achevé d'imprimer : septembre 2017 — Dépôt légal : septembre 2017 – ISSN 1952-9619